



MORVAN
sommets & grands lacs

communauté de communes

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°B-001-1-2024

**OBJET : Elagage et abattage d'arbres dangereux
au lac des Settons**

Date de convocation : 05/02/24

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

- Dont représentés : 0

Votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Daniel MARTIN, Jean-Luc VIEREN, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant qu'à la suite d'une expertise réalisée par l'ONF autour du lac des Settons, un programme de gestion visant à assurer la sécurité des visiteurs, à prévenir les risques liés aux chutes d'arbres et à favoriser la régénération naturelle peut être mis en place ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de donner pouvoir au Président pour signer les devis d'abattage et d'élagage autour du lac des Settons.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Marie LECLERCQ

